

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2020

Date de convocation et d'affichage : 24 juillet 2020

DL-20200730-005

L'an deux mille vingt et le trente juillet, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la république à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Annie GRIMAUD	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Sébastien LAFORET		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Florence SAUBATTE	Guy MONNIN
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Sébastien LAFORET	Pascal GIMENEZ
Margaux CHAROUSSET	Tanguy NAZARET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Anne-Christine DUBOST	86,2%	29	25	29



FINANCES

Droits de places - 2^{ème} trimestre 2020

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle à l'assemblée que les tarifs des droits de place en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2017.

Il indique qu'en application du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la tenue du marché à Miribel a été suspendue du 26/03/2020 au 07/05/2020 inclus.

Il propose donc à l'assemblée :

- D'annuler les droits de places à percevoir sur le 2^{ème} trimestre,
- D'attribuer un avoir aux abonnés et d'une annulation des droits de place aux passagers pour le jeudi non travaillé du 1^{er} trimestre,
- D'attribuer un avoir aux abonnés et d'une annulation des droits de place aux passagers pour deux jeudis supplémentaires en soutien aux commerçants.

Il convient pour le Maire d'inviter le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE :

- L'annulation des droits de places à percevoir sur le 2^{ème} trimestre,
- L'attribution d'un avoir aux abonnés et d'une annulation des droits de place aux passagers pour le jeudi non travaillé du 1^{er} trimestre,
- L'attribution d'un avoir aux abonnés et d'une annulation des droits de place aux passagers pour deux jeudis supplémentaires en soutien aux commerçants.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 30 juillet 2020

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

